

**Groupe scolaire Al-Andalus**

2 – 4, rue Jean Baptiste Clément

93200 SAINT-DENIS

Tél : 09 54 41 54 07

secretariat.alandalus@gmail.com

**Réservé à l'administration**

Date d'inscription :

Classe :

Enseignant(e) :

Nombre d'enfant scolarisé :

PHOTO

**IDENTITE DE L'ELEVE:**

Nom : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance:...../...../.....à.....

Ecole précédente et Classe suivie : .....

**RESPONSABLES LEGAUX:**

**MÈRE:** Nom : .....Prénom: .....

Autorité parentale: Oui / Non. Situation familiales<sup>1</sup>:..... Profession: .....

Adresse N°.....

Code postal:.....Ville:.....N°SS:.....

Téléphone:.....Mail:.....

**PÈRE:** Nom : .....Prénom:.....

Autorité parentale: Oui / Non. Situation familiales<sup>1</sup>:..... Profession: .....

Adresse N°.....

Code postal:.....Ville:.....N°SS:.....

Téléphone:.....Mail:.....

En cas d'absence des parents, personnes à prévenir en cas d'accident et/ou autorisées à prendre l'enfant à la sortie:

NOM..... Prénom..... | NOM.....Prénom.....

Téléphone..... | Téléphone.....

**RENSEIGNEMENTS UTILES CONCERNANT L'ENFANT**

Déplacement domicile – Ecole:      Seul       Accompagné

L'ENFANT suit-il un traitement médical précis?      OUI      NON

Si OUI lequel ?.....

Un suivi particulier de votre enfant a-t-il été mis en place ?      OUI      NON

Si OUI, avec      Orthophoniste       Psychomotricien

Psychologue       Autre :.....

Assurance de l'enfant, Responsabilité Civile : OUI    NON    Individuelle Accident : OUI    NON

Compagnie d'assurance :..... N° de Police d'assurance.....

En cas d'urgence, j'autorise l'établissement scolaire Al Andalus à faire appel aux Premiers Secours et à transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche : OUI    NON

**CONTRAT D'ENSEIGNEMENT**

Entre le Groupe Scolaire Al Andalus 2 – 4 rue Jean Baptiste Clément 93200 SAINT-DENIS

et : M/Mme/Melle.....

Demeurant : .....

Il a été convenu ce qui suit :

**1. INSCRIPTION**

**ARTICLE 1.1**

L'inscription est définitive lorsque le dossier est complet. Pour les pièces à joindre, veuillez consulter la dernière page.

**ARTICLE 1.2**

Pour les parents divorcés ou séparés une autorisation écrite et signée des deux parents, et s'il y a lieu la copie de décision de justice notifiant les modalités d'exercice de l'autorité parentale. Le directeur de l'établissement veille au respect des droits relatifs à l'exercice de l'autorité parentale.

Toutefois, le droit de visite de celui des parents qui n'exerce pas l'autorité parentale ne peut en aucun cas s'exercer à l'intérieur des locaux scolaires, ni pendant le temps scolaire.

**ARTICLE 1.3**

Les frais d'inscription et le paiement des frais de scolarité s'effectuent dans leurs totalités par prélèvement automatique, par chèque, ou par espèces.

**ARTICLE 1.4**

Remboursement :

Des l'admission, les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Aucun remboursement des cotisations annuelles n'est effectué dans le cas :

D'une exclusion (voir règlement intérieur), ou d'un départ décidé par les parents sauf en cas de force majeure : hospitalisation ou maladie de longue durée nécessitant des soins qui ne permettent pas à l'enfant de suivre sa scolarité dans l'établissement. Les parents devront fournir un justificatif médical.

Dans les cas suivants (justificatifs à l'appui), nous remboursons, au prorata, le reste de l'année scolaire :

- Déménagement (changement de région) ;
- Perte d'emploi ;
- Décès ;
- Mutation à l'étranger ;

Toute demande de remboursement doit faire l'objet d'une demande écrite et être adressée en recommandé avec accusé de réception au nom de : Association génération avenir.

## **2. SECURITE**

### ARTICLE 2.1

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents avant et après les horaires des cours.  
La ponctualité est de rigueur également aux heures de sorties.  
Aucun enfant ne peut partir sans autorisation écrite de ses parents.

### ARTICLE 2.2

Les parents (ou toute personne extérieure) qui accompagnent et viennent chercher leur enfant ne sont pas autorisés à entrer à l'intérieur de l'établissement et doivent attendre à l'extérieur de l'établissement.

### ARTICLE 2.3

Les vélos et trottinettes sont strictement interdits à l'intérieur de l'établissement.

## **3. IMPLICATION DES PARENTS**

### ARTICLE 3.1 : CHARTE PEDAGOGIQUE

L'inscription à l'établissement implique une adhésion totale des familles au projet éducatif et pédagogique.

Les parents s'engagent :

- A consulter quotidiennement le cahier de liaison et y signer les mots.
- A respecter pleinement les choix des enseignants en matière de thèmes littéraires, sorties...
- A participer à l'encadrement des sorties scolaires avec l'enseignant(e).
- A être présents aux réunions parents organisées par la direction et/ou les enseignants.
- A inscrire leur enfant aux cours de soutien scolaire mis en place par l'équipe éducative en cas de difficulté dans les apprentissages.

## **4. AUTORISATIONS**

### ARTICLE 4.1 : SORTIES

J'autorise mon enfant à participer à des sorties d'une demi-journée (bibliothèque, gymnase, jardin...) organisées par l'établissement et à utiliser les transports en commun en cas de besoin.

Pour les sorties d'une journée et plus, un mot vous sera présenté dans le cahier de liaison indiquant le lieu, la date, l'horaire, les modalités....

Une autorisation spéciale sera alors signée.

### ARTICLE 4.2 : DROIT À L'IMAGE

Lors des différentes activités et sorties organisées par l'établissement, des photos ou vidéo pourront être réalisées.

Dans le cas où mon enfant apparaîtrait distinctement sur certains de ces supports, j'autorise leur publication en interne (cahier de vie, affichage dans l'école,...)

Oui

Non

J'autorise leur publication à l'extérieur (journal d'école, site internet,...)

Oui

Non

**ARTICLE 4.3 : DECHARGE RESPONSABILITE REPAS**

Nous tenons à informer aux parents ayant choisi de fournir à leurs enfants le repas du déjeuner en utilisant des boîtes isothermes, que l'école n'est pas responsable de la qualité des repas préparés par les parents. Nous vous remercions donc de signer cette décharge de responsabilité.

Nous, soussignés.....  
.....  
.....

Père, mère, responsable légal de ou des enfant(s) \* :  
.....  
.....

Atteste(ent) que l'école n'est pas responsable de la qualité des repas préparés par, nous, les parents, et que la responsabilité de l'école ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire de nos enfants.

\* rayer les mentions inutiles

**5. REGLEMENT INTERIEUR**

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Oui Non

Fait à Saint-Denis le ...../...../201..., en double exemplaire.

Pour le participant, (Tuteur légal pour mineur)

Pour l'établissement, le Directeur

Précédée de la mention « lu et approuvé »

